

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE**

**COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 20 février 2023

Le vingt février deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

Présents : M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, Mme BAVEUX Marianne, M. BRET Daniel, Mme Frédérique MICAND, Mme CHOLAT Christine, Mme Françoise GROSS, M. GIRAUD Marc, M Jean-Jacques SIBILLE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

OBJET : CHARTE RICE

À travers le projet de création d'une Réserve internationale de ciel étoilé (RICE), le Parc naturel régional du Vercors engage les communes du territoire à préserver la qualité du ciel nocturne et à mener des actions pour la réduction de la pollution lumineuse. Le label RICE rassemble les collectivités, les professionnels du tourisme et les amateurs d'astronomie autour une démarche globale de préservation du ciel étoilé et de l'environnement nocturne. Par l'intermédiaire du Parc du Vercors, il encourage les collectivités à rénover leurs systèmes d'éclairage : en France, l'éclairage public représente 31 % de la facture d'électricité des communes.

Madame le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la charte d'engagement à la protection du ciel et de l'environnement nocturne du Vercors.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9		

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 20 février 2023
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,
Christine CHOLAT



Christine Cholats